AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(Tél. 72-58-72)
(AUDE, AVEYRON, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 16, rue de la République - MONTPELLIER.
C. C. P. : MONTPELLIER 5.238-57

ABONNEMENT ANNUEL
12 NF

n° 12 supplément n° 1

IMPORTATIONS POMMES-de-TERRE

LA CONSERVATION DES POMMES-de-TERRE.

Bien que les conditions atmosphériques du mois d'Août aient été très favorables à une bonne conservation des tubercules, il convient de ne pas perdre de vue certaines pratiques.

L'arrachage doit se faire par temps sec, sinon les tubercules doivent se ressuyer à l'ombre durant 3 ou 4 jours avant la mise en entrepôt.

Trier très minutieusement les tubercules malades ou blessés.

Rentrer les pommes-de-terre par beau temps dans des locaux à température aussi constante que possible 5°C est la température qui convient le mieux. Le Mildiou des tubercules peut se développer si la température dépasse 10°C.

Disposer les tubercules en couches ne dépassant pas 50^{cm}, aménager des cheminées d'aération. Saupoudrer de chaux éteinte.

Les locaux doivent être aérés au cours de l'automne et de l'hiver en profitant des journées ensoleillées.

Lorsqu'il y a menace de gel obstruer toutes les ouvertures.

La conservation des plants de semence doit être réalisée selon les prescriptions du Syndicat.

L'Inspecteur de la PROTECTION des Végétaux

P. BERVILLE

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

LL. TROUILLON

Imprimerie de la Station Languedoc-Roussillon
Directeur-Gérant : L. BOUYX

P400